

COMMENT GÉRER MES DÉCHETS À LA CCAVM

La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés sont réalisés sur l'ensemble des 48 communes du territoire.



Je m'inscris au service "gestion des déchets"

Remplissez le formulaire d'emménagement et choisissez votre mode de collecte (sacs ou bacs).
Souscrivez à l'abonnement annuel au Pôle Technique Intercommunal.
Pour connaître les tarifs, référez-vous à la grille tarifaire.



Je trie mes déchets

Les ordures ménagères : bacs ou sacs rouges fournis par le PTI

Le tri sélectif : bacs ou sacs jaunes/ bleus fournis par la PTI

Le verre : dans les points d'apport volontaire

Les biodéchets : composteurs collectifs de votre commune volontaire ou composteur individuel à acheter auprès du PTI

Les autres déchets : en déchetteries à Étaule, Montillot, St Brancher



Je participe avec la redevance incitative

Chaque usager doit être équipé de bacs ou de sacs fournis par le Pôle Technique Intercommunal (voir grille tarifaire).

Sacs : abonnement + collecte de sacs (30 ou 50 litres)

Bacs : abonnement + collecte (120, 240, 360 ou 770 litres)



Je sors mes poubelles

Référez-vous au calendrier de collecte de votre commune pour connaître les jours de passage.

Vos bacs ou sacs devront être sortis la veille au soir.

La collecte est assurée tous les jours fériés hormis le 1er janvier, le 1er mai et le 25 décembre.